

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 8 octobre 2026

Message n° 7

Postulat no 12_20250605 « Nouveau service déchetterie mobile » - réponse du Conseil communal

Le Conseil communal a pris connaissance avec intérêt du postulat proposant la mise en place d'un service de déchetterie mobile sur le territoire communal.

Une telle prestation peut présenter des avantages, notamment en matière de proximité et d'accessibilité pour les personnes ne disposant pas de véhicule ou à mobilité réduite. Les expériences menées dans d'autres communes, notamment celle de Payerne mentionnée par le postulant, méritent à ce titre d'être prises en considération.

Le Conseil communal estime toutefois qu'il ne serait pas opportun d'examiner et, a fortiori, de décider de l'introduction d'une déchetterie mobile indépendamment de la réflexion plus générale actuellement engagée sur l'avenir de la gestion des déchets à Romont.

La Commune prépare en effet un **Concept communal de gestion des déchets**, destiné à définir de manière cohérente l'organisation future du service. Cette étude portera notamment sur le devenir et le dimensionnement de la déchetterie centrale, la création éventuelle d'écopoints de quartier, les modes et la fréquence de collecte, les différents flux de déchets, le système de taxation ainsi que les conséquences financières des différentes variantes.

Dans ce cadre, **la déchetterie mobile sera intégrée à l'étude comme l'une des solutions susceptibles de compléter le dispositif communal**, notamment sous l'angle de la proximité et de l'accessibilité. Elle pourra ainsi être comparée aux autres solutions envisageables sur la base de critères objectifs : service rendu à la population, publics concernés, effets sur les flux vers la déchetterie, coûts d'investissement et d'exploitation, besoins en personnel et impact environnemental.

Le Conseil communal considère ainsi que le postulat soulève une question pertinente, mais que celle-ci doit trouver sa réponse dans le cadre du **Concept communal de gestion des déchets**, afin d'éviter de juxtaposer des prestations sans disposer préalablement d'une vision d'ensemble cohérente et financièrement maîtrisée.